

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

De la Région de Sennecey-le-Grand

Route de La Ferté

71240 LAIVES

Tél. 03 85 44 76 88 - Fax 03 85 44 97 72

Ouverture : Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et 14h à 17h

Vendredi de 9h à 11h

E-mail : eauxsyndicat.laives@wanadoo.fr



Route de la Ferté  
71240 LAIVES



## Séance du 13 mars 2014

Le treize mars deux mil quatorze, le comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sennecey-le-Grand s'est réuni à Laives à 20 h, sous la présidence de Monsieur DURIAUX Philippe, Président.

### Etaient présents :

Beaumont : M. PACAUD – MME ASDRUBAL  
La Chapelle : M. LABORIER  
Gigny : M. PHILIPPE - M. GAUTHIER  
Laives : MM. DURIAUX – M. CORTOT  
Lalheue : Mme BIARD  
Messey-sur-Grosne : M. CHAILLET – MME VAUDET  
Montceaux-Ragny : M. MAUGARD  
Nanton : M. DUCROTVERDUN – M. DUPONT  
Sr Cyr : M. MOUREAU

### Etaient représentés

La chapelle : M. DURAND, représenté par M. LABORIER  
Etrigny : M. GUERIAUD représenté par M. DUCROTVERDUN  
Montceaux-Ragny : MME DYON représentée par M. MAUGARD  
Lalheue : M. ANTOINE représenté par MME BIARD

### Etaient absents :

St Cyr : M. MAZOYER  
Etrigny : MME BAUM

### Etaient également présents :

M. PRABEL, Receveur et trésorier du Syndicat

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président remercie M. PRABEL, et tous les délégués de leur présence à cette assemblée.  
Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

### Compte administratif 2013

Le Compte administratif 2012 se traduit par les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 349.193,80 €
- Déficit d'investissement : 250.301,03 €

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité.

### R.A.R. 2013

- Dépenses d'investissement 1.440,00 €
- Recettes d'investissement : 117.986,00 €
- Excédent des R.A.R. 116.546,00 €

### **Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 349.193,80 € le comité syndical décide d'affecter la somme de 133.755,03 € € au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement (R.A.R. compris) et de reporter la somme de 215.438,77€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté). L'affectation du résultat est adopté à l'unanimité.

### **Compte de gestion 2013**

Monsieur le Président propose au comité du Syndicat d'approuver le compte de gestion de Monsieur PRABEL, Receveur du Syndicat. Ce compte étant la réplique du compte administratif 2013, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### **Révision des tarifs**

Le Président propose à l'assemblée de modifier les tarifs des différentes pièces utilisés pour l'installation d'eau potable, de borne d'incendie et de puisage et d'extension de réseau. Le comité syndical décide d'approuver les tarifs suivants :

<b>Libellé</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix</b>
Installation de chantier pour branchement	Unité	80,00 "
Installation de chantier pour extension	Unité	200,00 "
Tranchée de 0 à 5 m	ml	25,00 "
Tranchée au-delà de 5 m	ml	10,00 "
Tranchée à la main	ml	20,00 "
Compactage tranchée	ml	5,25 "
Rencontre de réseaux	Unité	50,00 "
Signalisation par feux tricolores	Unité	50,00 "
Enlèvement des déblais en excès	m3	10,00 "
Matériaux d'apports et de substitution	m3	24,50 "
Forage horizontal	ml	80,00 "
Franchissement haie ou clôture	Unité	30,00 "
Déplacement en dehors des heures d'ouverture	Forfait	25,00 "
Déplacement les nuits, dimanches et jours fériés	Forfait	35,00 "
Déplacement jours et heures d'ouverture	Forfait	20,00 "
Mise en place du regard	Unité	40,00 "
Réfection de chaussée provisoire	m2	15,00 "
Grillage avertisseur	ml	0,90 "
Canalisation en polyéthylène DN 25	ml	3,00 "
Canalisation en polyéthylène DN 32	ml	4,00 "
Canalisation en PVC DN 63	ml	7,50 "
Canalisation en PVC DN 75	ml	10,50 "
Canalisation en PVC DN 110	ml	22,30 "
Canalisation en PVC DN 125	ml	28,60 "
Dispositif de branchement DN 25	Unité	200,00 "
Dispositif de branchement DN 32	Unité	250,00 "
Compteur DN 15	Unité	50,00 "
Compteur DN 20	Unité	52,00 "
Compteur DN 30	Unité	210,00 "
Compteur DN 50	Unité	500,00 "
Compteur DN 65	Unité	600,00 "
Clapet anti-retour	Unité	38,00 "

Pose de compteur	Unité	23,00 "
Dépose compteur	Unité	23,00 "
Déplacement compteur	Unité	23,00 "
Regard rectangulaire pour compteur	Unité	190,00 "
Regard pour compteur	Unité	270,00 "
Ensemble coude et robinet	Unité	40,00 "
Té 60 x 60	Unité	50,00 "
Major DN 60	Unité	51,30 "
Major DN 100	Unité	138,00 "
Major DN 125	Unité	170,00 "
Major DN 200	Unité	240,00 "
Cône de réduction	Unité	85,00 "
Robinet vanne DN 40	Unité	109,80 "
Robinet vanne DN 60	Unité	145,00 "
Robinet vanne DN 100	Unité	212,00 "
Joint plat DN 40	Unité	8,50 "
Joint plat DN 60	Unité	9,00 "
Joint plat DN 100	Unité	13,00 "
Boulon 16x70	Unité	1,60 "
Boulon 18x80	Unité	3,40 "
Té 100x80	Unité	123,00 "
Té 125x100	Unité	160,00 "
Té 200x60	Unité	300,00 "
Collier P88/40 DN 65	Unité	63,00 "
Collier P88/40 DN 100	Unité	67,00 "
Collier P88/40 DN 125	Unité	76,00 "
Robinet DN 20	Unité	110,00 "
Bouche à clé complète	Unité	97,00 "
Manchon réparation laiton	Unité	12,00 "
Manchon réparation PVC	Unité	23,00 "
Bride ronde	Unité	27,00 "
Jonction DN 60	Unité	125,00 "
Jonction DN 125	Unité	180,00 "
Préfiltre	Unité	150,00 "
Minipelle	1 journée	240,00 "
Jeu d'épingle (sans pose)	Unité	120,00 "
Poteau d'incendie	Unité	1 450,00 "
Borne de puisage	Unité	2 500,00 "
Esse	Unité	230,00 "

### **Questions diverses**

- Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau

Le Président informe l'assemblée de la continuité des travaux sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Ces travaux consisteraient à clôturer certaines parcelles remises en herbe (35.800 €), à l'installation de 2 points d'abreuvement (1.703 €) et l'accompagnement pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions agricoles par la Chambre d'Agriculture (4.400 €).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

DECIDE de solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau

DONNE pouvoir à M. le Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

- Renouvellement ligne de trésorerie

Le Président propose de renouveler la ligne de trésorerie AN 93925 faite à la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté qui arrive à échéance le 30 avril 2014.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Caisse d'Epargne et les conditions générales de prêts, le Comité syndical DECIDE:

Pour financer à court terme nos besoins de trésorerie,

Le Syndicat des Eaux de la Région de Sennecey-le-Grand contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance une ouverture de crédits d'un montant de 200.000 € (deux cent mille euros) au taux T4M +1,70% et dont le remboursement s'effectuera au plus tard le 30/04/2015.

Monsieur Philippe DURIAUX est autorisé à signer le contrat.

- Le Président évoque les différents articles parus dans le journal de Saône-et-Loire.

Séance levée à 21 h 10.

